



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 2482

Texte de la question

INTERNATS D'EXCELLENCE ET ÉTABLISSEMENTS DE RÉINSERTION SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Myard. Monsieur le ministre de l'instruction publique - c'est à dessein que j'emploie ce vocable de la Troisième République triomphante (*Sourires*) -, nous avons assisté jeudi dernier, à Marly-le-Roy, à l'inauguration d'un internat d'excellence par le Président de la République. Ensemble, nous avons vu ces adolescents de toutes origines qui, chez eux, n'ont pas toutes les conditions matérielles pour bien étudier, et qui se trouvent désormais dans un milieu encadré, avec des moyens matériels suffisants pour réussir leurs études.

Dans le même temps, vous mettez en place des internats de réinsertion scolaire à l'intention de celles et ceux qui sont, malheureusement, perturbateurs, et qui ont besoin de retrouver le sens de la discipline et de l'autorité pour leur propre bien.

Pouvez-vous nous donner d'avantage d'éclaircissements sur ces établissements où l'on sent se lever de nouveau le souffle salvateur de la République ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur Myard, les internats d'excellence et les établissements de réinsertion scolaire dont vous faites état sont une innovation pédagogique pour la rentrée qui illustre notre politique, qui est de tenter de trouver une solution pour chaque élève.

Il s'agit d'abord d'élèves issus de milieux défavorisés et qui n'ont pas chez eux les conditions humaines et matérielles de la réussite scolaire - comme ceux que nous avons rencontrés à Marly-le-Roi avec le Président de la République la semaine dernière. Ils vont trouver une structure d'encadrement et une pédagogie adaptée. Ce sont des élèves méritants, qui réussissent plutôt bien à l'école, mais dont le maintien dans la cellule familiale risque d'hypothéquer les chances de réussite dans l'institution scolaire.

Ensuite, la mise en place des établissements de réinsertion scolaire est un élément de réponse face à des élèves très perturbateurs. Un ou deux d'entre eux suffisent pour polluer la vie de tout un établissement de mille élèves. (*" Roy ! " sur plusieurs bancs du groupe UMP.*) Nous avons décidé de créer une dizaine de ces établissements. Hier, aux côtés d'Éric Ciotti et de Christian Estrosi, je suis allé inaugurer le premier d'entre eux, à Saint-Dalmas-de-Tende. L'objectif est de créer un encadrement renforcé pendant une année et de sortir ces élèves de leur environnement familial et éducatif pour leur permettre de réintégrer le système scolaire.

Ces deux types d'établissements illustrent bien notre volonté d'apporter une réponse à chacun et de faire en sorte qu'il y ait bien une solution pour chaque élève au sortir de l'école. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2482

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 septembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 septembre 2010